

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le niveau d'alerte est déclenché dans les Bouches-du-Rhône car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 10ème jour consécutif. Le niveau d'information-recommandations est déclenché dans le Vaucluse.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 03/08/2018



Le : 04/08/2018



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 03/08/2018

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180				

Départements

Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 04/08/2018

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180				

RECOMMANDATIONS PRECONISEES

Recommandations sanitaires

Pour l'ensemble de la population, si le niveau d'alerte est atteint

- réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), les activités à l'intérieur peuvent être maintenues en cas d'épisode de pollution à l'ozone
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

*Pour les populations vulnérables * ou sensibles **, limitez (pour le niveau d'information) ou évitez (pour le niveau d'alerte)*

- les déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords aux périodes de pointe
- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) - celles à l'intérieur peuvent être maintenues lors d'épisode de pollution à l'ozone
- les sorties en début d'après-midi, en cas d'épisode de pollution à l'ozone

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque

- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin (votre traitement médical pourra être adapté le cas échéant)
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Recommandations comportementales

- limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage, aux transports en commun et aux modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)
- reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis

() Personnes vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.*

*(**) Personnes sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

MESURES D'URGENCE ACTIVEES pour le(s) département(s) en ALERTE

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effet de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/-r1553.html	https://www.paca.ars.sante.fr
		